



NOTE DE COMMUNICATION PUBLIQUE D'OPÉRATION

BURKINA FASO

CBF 1275

Définition et promotion d'un modèle optimisé de développement agricole villageois pour le Centre-Nord

SOMMAIRE

I - LE SECTEUR ET LES ENJEUX.....	3
1.1 - PRESENTATION DU SECTEUR	3
1.2 - POLITIQUE AGRICOLE	3
II - LE BÉNÉFICIAIRE.....	3
III - LE PROJET.....	5
3.1 - OBJECTIFS	6
3.2 - CONTENU DU PROJET.....	6
3.3 - INTERVENANTS ET MODE OPERATOIRE	9
IV - ÉVALUATION DES IMPACTS DU PROJET	12
4.1 - CONTRIBUTION DU PROJET AUX ENJEUX DU DEVELOPPEMENT DURABLE	12
4.2 - COHERENCE AVEC LA STRATEGIE CLIMAT.....	13
4.3 - SUIVI-EVALUATION ET INDICATEURS	14
4.4 - ENSEIGNEMENTS RETIRES DES ACTIVITES PRINCIPALES DE L' AFD ET DES AUTRES ACTEURS DE L' AIDE FRANÇAISE DANS LE SECTEUR	15
V - FINANCEMENT DU PROJET	16

Liste des sigles et acronymes

AFD	Agence française de développement
AGIR	Alliance globale pour l'initiative résilience
AZN	association intervillageoise <i>Zoramb Naagtaaba</i>
Cifor	<i>Center for International Forestry Research</i>
CIS	cadre d'intervention stratégique
CVD	conseil villageois de développement
DCP	document cadre de partenariat
FAO	<i>Food and Agriculture Organization of the United Nations</i> (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture)
FCFA	franc CFA
FFEM	Fonds français pour l'environnement mondial
GIZ	<i>Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit</i> (Agence de coopération internationale allemande pour le développement)
Iram	Institut de recherches et d'application des méthodes de développement
MARP	méthodes actives de recherches et de planification participatives
ONG	organisation non gouvernementale
PAC	politique agricole commune
PADL	Projet d'appui au développement local
PDDAA	Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine
PDLO	Projet de développement local Ouest
REDD+	<i>Reducing Emissions from Deforestation and Forest Degradation</i>
RNA	régénération naturelle assistée
SAS	société par actions simplifiée
sicav	société d'investissement à capital variable
SOSSI-BF	SOS Sahel International Burkina Faso
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
UICN-NL	Union internationale pour la conservation de la nature – Nederlands
UNFCCC	<i>United Nations Framework Convention on Climate Change</i>
VCS	<i>Verified Carbon Standard</i>

I - LE SECTEUR ET LES ENJEUX

1.1 - Présentation du secteur

L'agriculture burkinabé est le premier secteur d'activité en nombre d'actifs avec plus de 80 % de la population. Les rendements des cultures sont affectés par les conditions climatiques ainsi que par une érosion croissante du capital naturel. La dégradation des terres s'étend au rythme de l'extension des activités agropastorales, avec une saturation prévisible de l'espace agricole à moyen terme.

Les facteurs anthropiques de détérioration du capital naturel à l'œuvre dépassent sa capacité de régénération naturelle. Néanmoins, l'accroissement du potentiel de production est encore possible par l'amélioration des facteurs de production : fertilisation des sols, aménagements de l'espace...

1.2 - Politique agricole

Le Burkina Faso a structuré sa stratégie d'intervention dans le secteur agricole autour de 3 niveaux :

- au niveau continental avec l'adoption en 2003 du Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA) ;
- au niveau régional, avec la Politique agricole commune de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (PAC/UEMOA) ;
- au niveau national, le budget alloué au secteur rural sur le dernier budget quinquennal (2006-2010) a atteint 136,5 Mds FCFA, soit 14 % du budget de l'État burkinabé. La stratégie agricole du Burkina Faso pour les années 2011-2015 est exprimée dans la stratégie de croissance accélérée et de développement durable, où le secteur agricole est nommé en tête des secteurs prioritaires avec la promotion d'un modèle de croissance pro-pauvres.

Il convient en outre de souligner que l'État burkinabé s'est doté d'un arsenal législatif innovant en matière de gestion de l'espace rural à travers les axes suivants :

- une Politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural qui s'inscrit en totale cohérence avec les directives volontaires de la *Food and Agriculture Organization of the United Nations* (FAO – Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture) pour la gouvernance foncière. Ces dispositions constituent une politique précurseur en Afrique de l'Ouest. Elles ont pour objet d'assurer à l'ensemble des acteurs ruraux, l'accès équitable au foncier, la garantie de leurs investissements et la gestion efficace des risques de conflits fonciers ;
- un Code général des collectivités territoriales qui a institué une communalisation intégrale du territoire. Le territoire est désormais découpé en 13 régions et 351 communes. La commune, collectivité territoriale de base, est responsable de la promotion du développement local et de la gestion des ressources naturelles.

II - LE BÉNÉFICIAIRE

Livelihoods Venture est une société par actions simplifiée (SAS). Elle est chargée par un mandat exclusif de conseiller le Livelihoods Fund sur ses investissements et d'assister la maîtrise d'ouvrage de son portefeuille de projets. Livelihoods Venture adhère aux principes du *Social Business*, ce qui implique, entre autres, qu'elle ne sert pas de dividendes à ses actionnaires.

Le Livelihoods Fund est un fonds carbone d'investissement privé, créé à l'initiative du groupe Danone, regroupant à ce jour 10 entreprises (Danone, *Schneider-Electric*, Hermès, La Poste, SAP, Crédit agricole, Voyageurs du monde, CDC-Climat, *Firmenich*, Michelin). Le fonds est structuré autour de 3 entités :

- une société d'investissement à capital variable (sicav) : *Livelihoods Fund* ;
- une société de conseil : *Livelihoods Venture* ;
- un réseau d'ONG : *Livelihoods Network*.

Le fonds s'est fixé comme objectif de soutenir le développement des communautés rurales en améliorant la durabilité des écosystèmes afin d'atteindre une plus grande sécurité alimentaire pour ces communautés.

Le fonds se rémunère, sur le long terme, en délivrant aux entreprises adhérentes des crédits carbone certifiés sur le marché volontaire (*Verified Carbon Standard – VCS*, Gold Standard). À ce jour, le fonds dispose de 40 M€.

Le fonds se concentre actuellement sur 3 thématiques : reforestation de mangroves, agroforesterie, bois-énergie. Il intervient dans 9 projets répartis dans 7 pays :

- Sénégal : mangroves ;
- Kenya : bois-énergie, Restauration des paysages agricoles ;
- Inde : mangroves, agroforesterie (arboriculture fruitière, café) ;
- Indonésie : mangroves ;
- Guatemala : agroforesterie (arboriculture fruitière, café) ;
- Burkina Faso : bois-énergie ;
- Pérou : bois-énergie.

Les principes d'intervention du fonds reposent sur :

- une intervention de long terme : au moins 10 ans pour les projets de bois-énergie, 20 ans pour les projets de restauration des écosystèmes ;
- une couverture géographique significative (plusieurs milliers d'hectares) permettant une mobilisation forte des communautés des régions ciblées et de couvrir les coûts de certification des crédits carbone ;
- une mise en œuvre des projets par une ONG locale ;
- l'intégration des projets dans l'économie locale.

Cette démarche suppose d'identifier en priorité des ONG locales susceptibles de porter une telle initiative, des écosystèmes pouvant faire l'objet d'une restauration durable, des marchés rémunérateurs.

Sur cette base, *Livelihoods* préfinance les activités du projet, y compris son suivi tout au long de la vie du projet. En contrepartie, les ONG locales s'engagent à fournir à *Livelihoods* les crédits carbone sur 20 ans.

Livelihoods Venture, bénéficiaire du projet, est une SAS de droit français liée au Fonds Livelihoods par un mandat de conseil exclusif. *Livelihoods Venture* est mandaté depuis le 24 avril 2014 par le Fonds *Livelihoods* pour piloter le financement d'un projet de diffusion de foyers améliorés dans le Centre-Nord du Burkina Faso, mis en œuvre par l'ONG Tiipaalga sur une période de 10 ans à partir d'octobre 2014.

Le projet de diffusion de foyers améliorés (volet « Foyers améliorés ») vise à équiper au moins 30 000 ménages du Centre-Nord Burkina Faso en foyers améliorés, permettant ainsi d'éviter l'émission de près de 80 000 tCO₂ et d'améliorer les conditions de vie des femmes de plus de 200 villages. L'obtention par Tiipaalga d'une certification des crédits carbone qui seront générés par ce projet atteste de la viabilité de son modèle technique et économique.

Cependant, dans un contexte de pauvreté accentuée par la dégradation anthropique des ressources naturelles et le changement climatique, il est proposé de compléter l'action sur la réduction de la consommation de bois par la promotion d'un nouveau modèle de

développement agricole susceptible de restaurer la fertilité du sol et sa diversité biologique, et d'améliorer de façon durable la vie des populations rurales.

Livelihoods souhaite donc mettre en place, en étroite articulation avec le volet « Foyers améliorés », un volet « Agricole » localisé à l'intérieur du même périmètre, dans 30 villages. Le volet « Agricole » est l'objet du présent projet.

III - LE PROJET

Le périmètre du volet « Foyers améliorés » soutenu par *Livelihoods* est situé dans les provinces du Loroum et du Bam au Centre-Nord du Burkina Faso, zone de transition entre les savanes du Centre du pays et le front de désertification sahélien. C'est à l'intérieur de ce même périmètre que seront déployées les activités agricoles du présent volet.

La zone du projet est constituée d'une vaste pénéplaine peu accidentée, dont l'altitude moyenne est comprise entre 300 et 400 mètres. Les sols sont pauvres en matière organique, avec une faible capacité de rétention de l'eau. L'agriculture y est donc limitée en l'absence d'actions correctrices.

La pluviométrie est de l'ordre de 600/700 mm avec une répartition saisonnière fortement aléatoire dans le temps et l'espace.

La végétation évolue du Nord au Sud entre une steppe semi-aride et une savane arbustive. La pression anthropique (agriculture extensive, bois énergie, feu de brousse, élevage extensif) a fait disparaître l'essentiel des ressources fauniques.

Cette dégradation continue des ressources naturelles, notamment la végétation et les sols, est la principale contrainte rencontrée par les communautés dans les villages : disparition de certaines espèces ligneuse et/ou herbacées, disparition de la faune, ensablement des cours d'eau.

En outre, la dégradation des ressources naturelles a pour conséquence la raréfaction des pâturages et le non-respect des pistes à bétail, qui sont sources de conflits entre les populations.

Du point de vue administratif, la zone du volet « Foyers améliorés » couvre au total 10 communes, dont 9 dans la province du Bam et 1 dans la province du Loroum. Elle compte près de 300 000 habitants dans plus de 200 villages.

Trois groupes ethniques vivent dans ces villages :

- les Mossis sont le groupe ethnique dominant (90 %) dans l'ensemble de la zone du projet. Cette ethnie est sédentaire et pratique une agriculture pluviale. L'élevage est pratiqué par les Mossis en contrôlant la divagation des troupeaux. La capacité de mobilisation du groupe Mossi est forte du fait d'une organisation sociale très hiérarchisée ;
- les Fulsés sont proches des Mossis et tendent à en adopter jusqu'à la langue. Ils sont plus présents dans le nord de la zone du projet ;
- les Peuls, les moins représentés dans la région du projet, ont une activité traditionnellement liée au pastoralisme. Certains se sont sédentarisés et ont adopté une activité agricole, mais conservent une forte activité d'élevage bovin avec une organisation saisonnière de la transhumance.

Le pouvoir traditionnel est assuré par les chefs de villages et les chefs de terre qui sont garants de la répartition du foncier entre les familles et de leur transmission.

L'organisation sociopolitique moderne est quant à elle bâtie autour des collectivités territoriales et des circonscriptions administratives. Au niveau villageois, le conseil villageois de développement (CVD) assure l'interface entre l'ordre traditionnel et l'ordre administratif.

L'agriculture, principalement céréalière, occupe 90 % de la population active des 10 communes de la zone du projet. Sous sa forme traditionnelle, les rendements sont faibles (de l'ordre de 0,5 t/ha), ne permettent une augmentation de la production que par l'augmentation de la surface cultivée.

L'élevage est la deuxième activité économique des ménages, après l'agriculture. Son système d'exploitation est traditionnel. Cependant, on rencontre de plus en plus fréquemment de petites unités d'élevage d'embouche (bovins, ovins), souvent gérées par les femmes. La divagation du bétail (bovins, petits ruminants) constitue une pression forte sur les écosystèmes naturels et sur les parcelles cultivées. Lors de la saison des pluies, la plupart des villages organisent un système de surveillance des animaux dans les zones de jachère visant à épargner les cultures, mais cela ne suffit généralement pas à permettre la régénération du couvert végétal. L'insuffisance de zones de pâturage conduit certains éleveurs à pratiquer la transhumance le long de pistes traditionnelles non délimitées, traversant les cultures ou des espaces naturels fragiles.

Le niveau de l'activité commerciale est faible. L'agriculture dans la zone du projet est essentiellement tournée vers la subsistance et les ventes de produits agricoles ne concernent que les agriculteurs les plus aisés. La forte saisonnalité de la production agricole engendre des fluctuations importantes des cours de marché qui accentuent la difficulté pour les ménages de s'approvisionner sur les marchés en période de soudure.

L'ensemble de ces facteurs sous-tendent la précarité de la sécurité alimentaire dans la région, ainsi qu'une surexploitation du capital naturel.

3.1 - Objectifs

Le profil actuel de l'agriculture dans la zone du projet est défini par les facteurs présentés ci-avant. Les leviers envisageables pour améliorer ce modèle sont mobilisables à plusieurs échelles, mais l'essentiel des leviers d'action suppose de se focaliser sur l'échelle villageoise. Partant, le projet propose de mettre en œuvre une stratégie d'intervention au niveau villageois avec le triple objectif :

- d'agir sur la protection et la restauration des ressources naturelles ;
- de restaurer la fertilité des sols ;
- d'augmenter la résilience aux aléas climatiques et aux fluctuations saisonnières des marchés.

L'objectif général du projet est de définir et de promouvoir un modèle optimisé de développement agricole villageois pour le Centre-Nord Burkina. **Ce modèle sera appliqué à un échantillonnage de 30 villages** représentatif des enjeux socio-environnementaux à l'intérieur du périmètre d'action du volet « Foyers améliorés ».

3.2 - Contenu du projet

Le projet sera inauguré par un atelier regroupant les experts reconnus au Burkina Faso pour les modèles qu'ils ont su développer à grande échelle dans des contextes similaires à celui de la zone de projet. L'atelier sera un lieu de capitalisation des expériences et de prise de décision sur le modèle optimal de développement pour un village. Il permettra de fonder un groupe de travail qui accompagnera le développement du projet tout au long de sa vie.

Pour ce faire, Tiipaalga a prévu d'inviter à cet atelier des représentants des organisations ayant une expérience reconnue en matière de développement agricole dans la zone du projet :

- le réseau pour le développement et la promotion des méthodes actives de recherches et de planification participatives au Burkina Faso (réseau MARP) ;
- SOS Sahel International Burkina Faso (SOSSI-BF) ;
- l'association intervillageoise *Zoramb Naagtaaba* (AZN) ;
- le *Center for International Forestry Research* (Cifor).

L'atelier se déroulera en présence de représentants des ministères de l'Agriculture et de la Sécurité alimentaire, des Ressources animales et de l'environnement et du Développement durable qui seront associées tout au long du projet.

À la suite de cet atelier, un plan d'action permettant de réaliser le modèle de développement agricole villageois sera proposé, avec la possibilité de faire réaliser certaines actions par les organisations en ayant la plus grande maîtrise, sous la coordination de Tiipaalga.

Le groupe de travail constitué lors de l'atelier se réunira une fois par an pour évaluer les actions et les résultats du projet et permettre une capitalisation des acquis et une amélioration continue de la stratégie d'action.

Les techniques disponibles et éprouvées dans le Nord Burkina Faso sont détaillées ci-dessous et constituent les éléments du portefeuille d'actions que Tiipaalga et ses partenaires peuvent mettre en place dans chaque village. Les actions citées ici concernent les activités à développer mais aussi leur mode de propagation, comme la masse critique de ménages à prendre en compte par village comme public cible. Elles sont citées à titre de point de départ de la réflexion qui sera menée lors de l'atelier.

Certains principes d'action sont issus de l'expérience de Tiipaalga et de ses partenaires membres du groupe de travail et permettront d'améliorer l'efficacité de la diffusion des pratiques et connaissances.

Tiipaalga et le réseau MARP ont constaté des taux de réussite optimisés dans les villages ayant pris au préalable la décision collective de solliciter l'intervention du projet. Ainsi, lors du lancement d'un projet, les agents du réseau MARP et de Tiipaalga effectuent une première séance de sensibilisation aux thématiques du projet dans les villages de la zone. Par la suite, les villages intéressés doivent proposer leur candidature. Pour les projets agricoles, en concertation avec les élus locaux et maires, il est demandé aux villages de s'engager collectivement à :

- modifier les pratiques d'agriculture et d'élevage ;
- poser la problématique de la gestion du bétail et rechercher des solutions adéquates en termes d'aménagement et de gestion rationnelle de l'espace et des ressources disponibles ;
- créer des grappes de villages dans les communes pour générer des impacts synergiques.

Ce mode d'engagement permet de définir dès le début du projet le niveau de responsabilité des villages participants. Il a montré son efficacité, notamment dans le programme « Foyers améliorés » de Tiipaalga.

Le projet cible 30 villages, soit environ 6 000 ménages. Les objectifs spécifiques donnés ci-dessous sont donnés à titre indicatif et pourront être adaptés suite au travail des experts sollicités lors de l'atelier de lancement du projet décrit ci-avant.

La régénération naturelle assistée (RNA)

La RNA est une technologie efficace de lutte contre la désertification. Elle consiste à sélectionner et à protéger les jeunes plants dans leur biotope naturel sans apport de plantes exogènes. Un agriculteur formé peut ainsi « régénérer » jusqu'à 60 arbres adultes par hectare tout en améliorant ses rendements.

Les effets poursuivis à travers la RNA sont :

- la protection des terres de culture à travers la lutte contre l'érosion éolienne et hydrique ;
- l'amélioration de la fertilité des sols ;
- la production de bois de service ou de chauffage ;
- la production du fourrage pour les animaux ;
- la réduction de l'évapotranspiration.

Le modèle proposé par Tiipaalga suppose de travailler sur des superficies contiguës, accentuant les effets. Les grappes de villages contribuent à cette continuité de champs aménagés. Le regroupement des espaces aménagés facilite également les négociations villageoises pour établir les zones de pâturage du bétail.

Le volet « RNA » se donne un objectif de déploiement sur au moins 75 % des ménages, avec au moins 2 ha par ménage, soit 9 000 ha au total.

La restauration de la fertilité

La restauration de la fertilité des sols accompagne toutes les actions d'aménagement des parcelles. SOS Sahel, Tiipaalga, Réseau MARP ont contribué à la diffusion de ces techniques sur plus de 20 000 ha de terres dégradées au cours des 10 dernières années. Le Cifor mène actuellement des études sur l'efficacité de ces techniques, permettant de démontrer leur efficacité sur les rendements agricoles.

- Le compost. – La construction de fosse fumière est un point essentiel de l'aménagement des pratiques agricoles. Une fosse de 3x3x1 m permet à chaque ménage de produire au moins 5 t de compost par an pour amender 2 ha de zaï. Dans l'approche de Tiipaalga, le ménage supporte plus de la moitié des coûts liés à la fosse fumière.
- Le zaï. – Cette technique permet de réhabiliter les glacis en favorisant la récupération des eaux de ruissellement et en apportant de la fumure organique. L'introduction, dans certains cas, de semences forestières dans le compost participe également à stimuler la RNA.
- Les cordons pierreux. – Ces alignements le long des courbes de niveau réduisent le ruissellement et l'érosion hydrique sur ces sols et favorisent l'infiltration des eaux. Au fil du temps, les cordons se végétalisent, ce qui augmente leurs effets. Ces aménagements sont d'autant plus nécessaires que les terrains sont en pente. Il est estimé qu'environ 1/3 des surfaces cultivées dans la zone du projet peuvent bénéficier de ce type d'aménagement.
- Les bandes enherbées. – Dans les zones déficitaires en pierres, elles constituent une alternative aux cordons pierreux et jouent un rôle similaire.
- L'amélioration des semences. – les semences améliorées de sorgho, niébé, sésame, maïs et mil adaptées au milieu sahélien permettent d'augmenter fortement les rendements. 5 kg de semence permettent à un ménage d'amorcer un processus d'autosélection après chaque récolte.

Le volet « Restauration de la fertilité » se donne un objectif de déploiement sur au moins 75 % des ménages, avec au moins 2 ha par ménage, soit 9 000 ha au total. Certaines techniques, comme les cordons pierreux, seront appliquées aux zones où le relief justifie leur utilisation.

Les jardins maraîchers

Dans le système d'organisation traditionnel de la région du projet, les femmes ne peuvent jouir de la propriété foncière que sous forme collective. Les jardins maraîchers sont une façon de renforcer l'implication des femmes dans l'agriculture et permettent de produire des aliments essentiels aux ménages. Certaines essences d'arbres se développent bien avec un faible apport en eau et renferment des nutriments qui complètent l'apport nutritif des céréales. C'est le cas du baobab et de moringa qui produisent des feuilles fraîches pour la consommation des ménages ou la vente sur les marchés locaux.

Conscientes de l'intérêt de ces jardins maraîchers, les femmes peuvent contribuer financièrement à leur mise en place. Tiipaalga estime qu'une participation annuelle de 5 000 FCFA par femme permet un engagement responsable dans le projet.

Le volet « Jardins améliorés » se donne un objectif de déploiement sur chacun des 30 villages pour une surface totale de 7,5 ha.

Le fourrage

La promotion de la fauche et conservation du fourrage est synergique des efforts d'amélioration de la fertilité des champs. En effet, la mise à disposition du fourrage sur place pour les animaux réduit leur divagation et ses effets sur les arbres et les cultures.

De plus, l'alimentation sur place des animaux permet de concentrer et de récolter leurs déjections pour le remplissage des fosses fumières.

La formation à la fauche et à la conservation du fourrage peut se faire *via* des leaders villageois. Pour accélérer le processus, la subvention de l'équipement pour la fauche et la mise en bottes s'avère efficace. Tiipaalga et le réseau MARP proposent aux chefs d'exploitation de s'équiper d'une botteuse en versant une contribution de 9 000 FCFA.

Le volet « Fourrage » se donne pour objectif que 1/5^e des ménages des 30 villages nourrissent au moins partiellement leurs animaux hors pâturage.

La mise en marché

La vente d'une partie de la production des petits agriculteurs peut intervenir dans plusieurs contextes. Le plus favorable est celui d'une production excédentaire, permettant de vendre la production avec la certitude de couvrir les besoins de la famille. Cependant, il n'est pas rare que les pénuries alimentaires nécessitent de commercialiser les productions en période de récolte lorsque les cours sont les plus bas.

Afin de minimiser ces effets de marché et de saisonnalité, SOS Sahel a développé 2 stratégies complémentaires :

- la mise en relation des agriculteurs avec des acheteurs de matières agricoles, lorsque cela est possible (sésame, coton, karité...);
- la mise en place de systèmes de warrantage, consistant à stocker les produits agricoles juste après la récolte contre un paiement de 80 % de la valeur haute de marché. Les paysans peuvent retirer leur production 6 mois plus tard, en période de carence sur les marchés, pour la consommer ou la revendre à un meilleur prix, en remboursant le paiement initial avec un intérêt de 10 %.

3.3 - Intervenants et mode opératoire

La mise en œuvre du projet sera assumée par Tiipaalga, sous la maîtrise d'ouvrage de *Livelihoods Venture* et en synergie avec le volet « Foyers améliorés » financé par le Fonds *Livelihoods*. Toute la logique d'intervention sera en ligne avec un principe d'obligation de résultat. On entend par résultat :

- la livraison des aménagements du projet (*output*) ;
- l'atteinte d'impacts (*outcome*) mesurables sur les différentes dimensions prises en compte par le projet : économique, social, économique, biodiversité.

Tiipaalga est une organisation à but non lucratif de droit burkinabé dotée d'une expérience de plus de 10 ans dans le contexte Nord-Burkina. Elle a été créée en 2005 avec pour objectif de soutenir les populations rurales burkinabés en améliorant leurs conditions de vie par une utilisation durable des ressources naturelles. Le siège de l'ONG est à Ouagadougou et elle dispose d'un bureau à Djibo.

L'ONG helvétique New Tree a été à l'origine de la création de Tiipaalga. Ces 2 structures maintiennent toujours des liens étroits : la présidente de Tiipaalga est toujours salariée de New Tree et New Tree apporte un appui permanent au développement de Tiipaalga.

Le budget annuel de Tiipaalga est de l'ordre de 300 000 €, dont les principaux contributeurs sont :

- New Tree qui finance les coûts de structure et d'administration de Tiipaalga, y inclus les salaires ;
- Ecosystem Alliance, consortium constitué de Union internationale pour la conservation de la nature – Nederlands (UICN-NL), Wetlands International et une ONG néerlandaise (Both Ends) ;
- la région Wallonie qui appuie le processus de certification des crédits carbone ;

- le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM) qui a appuyé l'installation de 20 000 foyers améliorés.

Plus anciennement, Tiipaalga a bénéficié des appuis de la Coopération Suisse ainsi que de la *Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit* (GIZ – Agence de coopération internationale allemande pour le développement).

Afin de répondre aux besoins de coordination des actions du volet « Agriculture », une équipe pluridisciplinaire, dotée d'expertise et d'expérience sera mise en place. Le recrutement de personnel par Tiipaalga pour le volet « Agriculture » représentera un complément aux équipes déjà prévue et financée pour le volet « Foyers améliorés », qui inclut une partie importante des salaires et des frais du projet, tels que :

- le salaire de la présidente, la majeure partie du salaire du coordinateur, les salaires des fonctions annexes (comptable, gardien) ;
- la charge de travail de sensibilisation des villages est allégée par la présence concomitante des équipes de sensibilisation du volet « Foyers améliorés » ;
- la coordination et les audits de *Livelihoods*.

Le montant des coûts évités par la synergie entre les 2 volets du projet est d'environ 400 000 €.

L'ONG a bénéficié d'un financement du FFEM qui a donné lieu à une évaluation ex-post du projet très positive.

Livelihoods Venture est partenaire de l'élaboration et du déploiement du projet en apportant un appui continu. L'équipe projet de *Livelihoods Venture* réalisera des audits techniques et financiers qui permettront de vérifier l'atteinte des objectifs et d'en rendre compte.

En outre, *Livelihoods Venture* mobilisera en fonction des besoins son réseau d'experts dans les domaines agro-écologiques, agroforestiers, carbone, valorisation et commercialisation des produits agricoles. Une communication permanente complétée par des visites de terrain de *Livelihoods* sera donc maintenue tout au long des 10 ans du volet « Foyers améliorés », qui englobe la durée du présent projet.

Enfin, les 10 entreprises investissant dans le Fonds *Livelihoods* constituent un réseau de savoir-faire de plusieurs milliers de personnes qui seront susceptibles d'apporter ponctuellement des compétences et des conseils face aux challenges et opportunités rencontrés. *Livelihoods* appuiera Tiipaalga dans la montée en puissance de ses activités par un suivi des méthodes, des équipes et de l'organisation de Tiipaalga.

Ce suivi s'effectuera de manière directe entre *Livelihoods* et Tiipaalga, mais aussi de manière mutualisée au sein des projets *Livelihoods*. En effet, le projet Tiipaalga s'inscrit dans un portefeuille de projets géré par le Fonds *Livelihoods* en Asie, en Afrique et en Amérique latine, ce qui permet :

- l'échange de meilleures pratiques entre développeurs de projets. *Livelihoods* met à disposition et anime une plateforme technique sur les questions liées aux défis rencontrés par les projets, le *Livelihoods Network* ;
- l'organisation d'ateliers thématiques pour optimiser le fonctionnement des projets. En juillet 2014, par exemple, l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et des communications dans les projets ainsi que la création de valeur économique à partir des écosystèmes restaurés a été le sujet de séances de travail regroupant les 7 développeurs de projet de *Livelihoods*.

Gestion des paiements à Livelihoods Venture

La mobilisation des équipes de *Livelihoods Venture* pour le présent projet ne représentera qu'une augmentation marginale de l'implication déjà prévue et financée pour le volet « Foyers améliorés », de l'ordre de 25 jours par an ; soit, en y incluant les frais administratifs, 6,4 % du coût total du projet. La partie du financement de l'AFD dédiée aux activités de *Livelihoods Venture* sera régie par la convention de financement *Livelihoods Venture/AFD* et

découpée en financements annuels tels que prévus dans le budget du projet. Elle fera l'objet de versements annuels sur facturation de *Livelihoods Venture*.

Gestion des versements à Tiipaalga

La gestion des versements à Tiipaalga se fera de manière planifiée et transparente, sur la base d'un contrat-cadre et de contrats annuels signés entre *Livelihoods Venture* et Tiipaalga, spécifiant les objectifs opérationnels et liant le financement du projet à leur atteinte progressive. Les objectifs peuvent être exprimés :

- sous forme de résultat d'actions (*output*): nombre d'hectares aménagés selon une liste de techniques donnée, nombre de paysans formés, nombre d'hectares mis en défens... ;
- lorsque cela est applicable, sous forme d'impacts (*outcome*) mesurés selon une méthodologie définie et agréée par tous les acteurs du projet : % d'augmentation des rendements agricoles des paysans participants, diversité d'espèces arborées dans les parcelles aménagées... La mise en place du système de mesure d'impact sera l'objet d'un travail d'expert dès le début du projet.

Les budgets annuels seront découpés en tranches de paiement liées à des objectifs vérifiables qui seront validés par *Livelihoods Venture* avant de déclencher le paiement. La première tranche est libérée sous forme d'avance à la signature du contrat, tandis que les tranches suivantes sont libérées sous condition d'atteinte des objectifs fixés à la tranche précédente. Le contrat-cadre et le premier contrat annuel seront signés avant le lancement du projet, tandis que les contrats annuels suivants seront signés une fois les objectifs de l'année précédente atteints à plus de 80 %.

Les cas de force majeure sont pris en compte par *Livelihoods* qui peut par exemple accorder des délais ou des reports d'objectifs sous forme d'amendements de façon à optimiser la progression des activités, dans une vision long-terme des objectifs du projet.

Livelihoods proposera à l'AFD un contrat de performance en 2 phases. Les financements de l'AFD seront appelés par tranches annuelles. La première tranche sera appelée à la signature de la convention de financement, tandis que les 4 tranches suivantes seront appelables sous réserve d'atteinte de plus de 80 % des objectifs de l'année précédente.

Phase 1 : années 1 et 2

En année 1 du projet, les dispositifs de suivi et de mesure des impacts du projet seront précisés, notamment au travers l'atelier d'experts sur le modèle de développement agricole villageois et de la mission du partenaire scientifique sur la mesure d'impact permettant de construire le baromètre de performance du projet. Le contrat de performance entre l'AFD et *Livelihoods Venture* portera donc en année 1 sur la mise en place des actions prévues par le projet :

- livraison des conclusions de l'atelier et du manuel de mesure d'impact ;
- rapport d'amorçage des animations dans les 30 villages leaders ;
- cartographie des zones en cours d'aménagement.

Dès l'année 2, les méthodes de mesure des impacts proposées en année 1 seront testées afin de juger celles qui sont éligibles en tant que critère contractuel de performance, notamment sur les critères suivants :

- mesurables de façon simple par l'organisation de terrain mise en place par Tiipaalga et auditables par *Livelihoods*, AFD ou des tiers mandatés ;
- mesurables à bas coût ;
- adaptés dans leur sensibilité et leur précision à une mesure des impacts sur 5 années ;
- corrélés de façon expérimentale et démontrable aux dimensions ciblées par le plan de suivi.

Phase 2 : années 3 à 5

Jusqu'à l'année 5, les éléments de mesure des impacts tels que définis avec le partenaire scientifique permettront d'établir entre AFD et *Livelihoods* un contrat de performance portant sur des objectifs exprimés sous forme de résultats d'action mais aussi sous forme d'indicateurs d'impacts économiques et sociaux validés par l'ensemble des acteurs du projet durant la phase 1.

Les contrats AFD/*Livelihoods Venture* seront synchronisés avec les contrats *Livelihoods Venture*/Tiipaalga visant les volets « Agriculture » et « Foyers améliorés ». Cependant, les versements sur atteinte des objectifs opérationnels seront annuels afin d'éviter tout ralentissement du projet lié aux délais des opérations financières.

Du côté des populations locales, l'acceptation des mesures du projet et l'adoption des techniques promues seront facilitées par le contexte et les précautions qui ont été prises en amont par Tiipaalga et *Livelihoods Venture* lors de la préparation du projet. L'identification des actions du projet s'est faite avec les populations futures bénéficiaires du projet. Leur implication tout au long de la mise en œuvre du projet sera de rigueur. De plus, l'acuité du problème traité par le projet (pauvreté, dégradation des ressources naturelles) renforce l'idée que les bénéficiaires s'approprient les objectifs du projet.

Les autorités administratives et coutumières sont associées au processus de suivi et d'évaluation des résultats du projet.

Post-contrat AFD-*Livelihoods Venture* : années 6 à 10

Les activités de mesure des impacts avec l'appui des bénéficiaires du projet pourront être prolongées par les équipes de Tiipaalga et sous le pilotage de *Livelihoods Venture*. Le coût du maintien d'une équipe assurant l'agrégation, l'analyse et le reporting sera évalué en année 5 afin de préparer un plan de financement de cette prolongation.

Gestion des versements aux autres intervenants du projet

Un appel d'offres a été lancé pour recruter un organisme expert capable de soutenir la mise en œuvre d'un programme de mesure des impacts (*outcome*) du projet, en particulier sur les dimensions économiques, sociales, environnementales et climatiques. Les relations avec cet organisme seront régies par un contrat de prestation entre *Livelihoods Venture* et l'organisme avec des paiements par tranches. Le montant de ces tranches sera imputé au budget annuel des contrats liant *Livelihoods Venture* et l'AFD.

Un atelier de travail sur l'amélioration des pratiques agricoles inaugurera le projet et permettra d'optimiser ses actions. Les participants de cet atelier seront par la suite consultés annuellement au cours du projet dans une optique d'amélioration continue. Les paiements des journées de consultation des membres de ce groupe seront effectués par Tiipaalga sur ordre de *Livelihoods Venture*, selon une procédure établie dans les contrats annuels entre *Livelihoods Venture* et Tiipaalga.

Par ailleurs, l'AFD se dotera d'un dispositif de supervision indépendant, recruté par appel d'offres, qui aura vocation à suivre et à évaluer annuellement les acquis du projet ainsi que les modalités de sa mise en œuvre. La gestion du recrutement de cette expertise indépendante sera confiée à *Livelihoods Venture*, après avis de non-objection de l'AFD sur le dossier d'appel d'offres, le cabinet sélectionné puis les rapports annuels de suivi-évaluation.

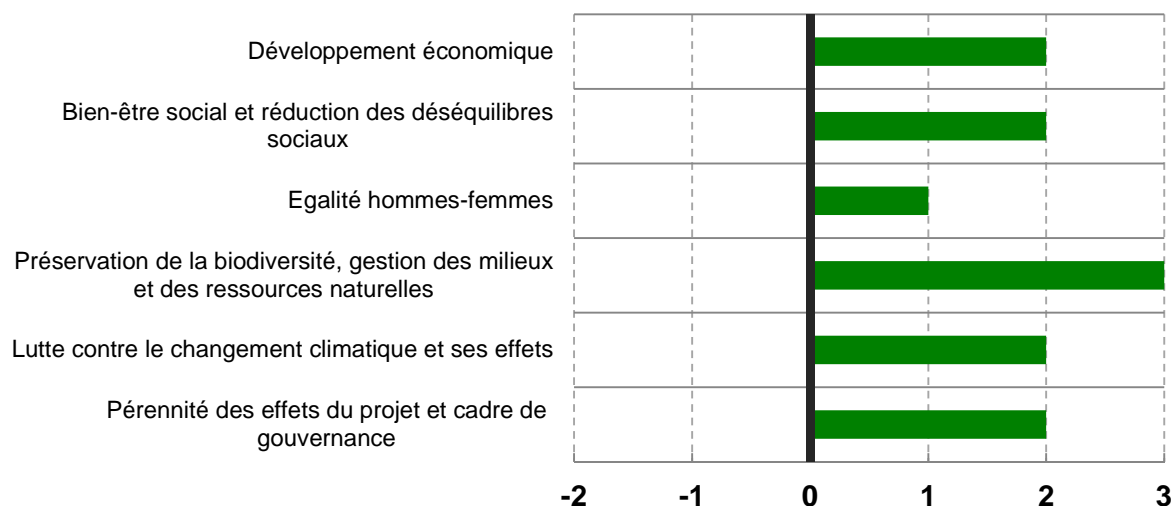
IV - ÉVALUATION DES IMPACTS DU PROJET

4.1 - Contribution du projet aux enjeux du développement durable

1. Développement économique. – En contribuant à l'amélioration de la productivité agricole ainsi qu'à la commercialisation des productions, le projet aura un impact positif sur le niveau de vie des populations cibles.

2. Bien-être social et réduction des déséquilibres sociaux. – Le projet cible en priorité les populations les plus déshéritées du Burkina Faso. Il vise en outre à promouvoir un modèle de développement au niveau des villages prenant en compte l'ensemble des acteurs concernés.
3. Égalité hommes-femmes. – Le projet portera une attention particulière aux groupes sociaux les plus défavorisés, au premier rang desquels les femmes. À ce titre, l'appui du projet aux périmètres maraîchers et à l'embouche de petits ruminants est de nature à conforter l'autonomisation des femmes de la région. Par ailleurs, la restauration du couvert forestier de la région permettra de réduire la charge des femmes en matière d'approvisionnement en bois énergie.
4. Préservation de la biodiversité, gestion des milieux et des ressources naturelles. – Par construction, le projet vise à la restauration de la fertilité des sols et à la régénération de la diversité biologique des écosystèmes concernés.
5. Lutte contre le changement climatique et ses effets. – Complémentaire du volet « Foyers améliorés », le projet participe à la production durable d'une source d'énergie renouvelable. Il en est en outre attendu du projet un effet positif en matière de séquestration.
6. Pérennité du projet et cadre de gouvernance. – En s'appuyant sur les structures locales de gouvernance, en articulation avec les autorités territoriales concernées, les effets du projet seront portés sur le long terme. On peut, en outre, attendre des résultats du projet qu'ils soient diffusés à grande échelle au-delà de la zone d'intervention du projet.

Impact du projet sur les 6 dimensions du développement durable



4.2 - Cohérence avec la stratégie climat

Le volet « Foyers améliorés » permettra d'éviter l'émission de 80 000 tCO₂.

Il est difficile d'estimer précisément l'impact du présent projet sur les émissions de gaz à effet de serre. Néanmoins, on peut souligner les effets convergents du projet vers une réduction des émissions :

- stockage de CO₂ dans les sols agricoles du fait des nouveaux itinéraires techniques mis en œuvre ;

- séquestration de CO₂ dans les écosystèmes du fait de la densification du couvert forestier ;
- production durable de bois énergie.

Les activités de mesure d'impact du projet permettront d'évaluer de façon quantitative les effets des activités agricoles sur le climat.

4.3 - Suivi-évaluation et indicateurs

Dispositif de suivi-évaluation

Le projet suivra dans un premier temps les résultats de ses actions (*output*), puis mettra en place un système de mesure des impacts (*outcome*). Le projet poursuit des objectifs concrets de changement des réalités à plusieurs niveaux tels que les rendements agricoles, l'organisation de l'espace, les revenus des ménages... Le suivi et la mesure des effets et impacts est une partie importante du suivi du modèle. La démonstration des effets de façon mesurable sera indispensable pour :

- faire prendre conscience aux chefs d'exploitation de l'évolution de leurs conditions de travail et de vie ;
- documenter les différents modèles mis en œuvre pour permettre leur évaluation et leur réplification au-delà du projet par d'autres acteurs du développement agricole au Sahel.

Les domaines sur lesquels les actions du projet seront évaluées peuvent être classés en 4 catégories :

- la biodiversité : restauration du couvert végétal, de la diversité biologique des écosystèmes, organisation de l'espace agro-sylvo-pastoral ;
- le progrès social : gestion foncière, organisation sociale, statut des femmes ;
- le niveau de vie des ménages : amélioration des revenus des ménages, amélioration de la qualité de l'alimentation, sécurité alimentaire, approvisionnement en bois énergie ;
- le climat : effets des activités sur les gaz à effet de serre, l'adaptation aux conditions locales et aux changements.

Le projet devra démontrer ses impacts sur chacune de ces dimensions et, lorsque cela est possible, s'engager sur l'obtention d'impacts minimaux au cours des 5 ans du projet. La mise en place d'indicateurs fiables et vérifiables sur chacune des 4 dimensions permettra de constituer un baromètre de la performance du projet.

L'élaboration du manuel de suivi-évaluation sera confiée à un partenaire scientifique qui travaillera en collaboration avec Tiipaalga. Sa mission sera d'élaborer les indicateurs de suivi permettant de refléter les 4 dimensions ci-dessus et répondant aux critères suivants :

- mesurables par les chefs d'exploitation eux-mêmes sans formation ou avec une formation de base, ou, à défaut, mesurables par les équipes de Tiipaalga ;
- mesurables à bas coût ;
- complémentaires des mesures d'indicateurs déjà relevées pour le volet « Foyers améliorés » financé par le Fonds *Livelihoods* dans la même zone ;
- simples à comprendre et à interpréter par tous les acteurs du projet ;
- adaptés dans leur sensibilité et leur précision à une mesure des impacts sur 5 années ;
- corrélés de façon expérimentale et démontrable aux dimensions ciblées par le plan de suivi.

Le partenaire scientifique procurera à Tiipaalga la formation nécessaire pour assurer le traitement des indicateurs et les transformer en informations répondant aux objectifs du suivi et compréhensibles par toutes les parties prenantes du projet. Le partenaire scientifique sera sélectionné sur la base d'un appel à proposition parmi les structures de recherche ou d'appui conseils expérimentés en la matière. Les organismes suivants ont été sollicités, chacun disposant des spécialistes et de l'expérience recherchée dans le domaine agricole et dans la région du projet :

- Cifor : il travaille déjà sur la zone du projet, dans un projet cofinancé par le FFEM, visant à mesurer les impacts de différents aménagements du paysage agricole ;

- CIRAD : il est présent au Burkina Faso et dispose d'experts en mesure d'impact ;
- ICRAF : il est présent au Burkina Faso et dispose d'experts en mesure d'impact ;
- le bureau d'étude unique Forestry : basé en Allemagne mais ayant déjà travaillé au Burkina Faso et auteurs de méthodologies innovantes pour la mesure participative de l'impact des projets de développement agricole.

Les indicateurs et protocoles de mesure qui seront développés avec l'un de ces partenaires permettront de faire reposer le baromètre de performance du projet sur des évaluations fiables. Dans la mesure où les méthodologies le permettront, certains éléments de ce baromètre pourront être utilisés comme critères d'évaluation dans le contrat de performance qui liera Tiipaalga à *Livelihoods Venture* et *Livelihoods Venture* à AFD.

En outre, l'AFD mobilisera sur appel d'offres une expertise technique et financière qui aura vocation à produire annuellement un rapport de supervision sur les modalités de mise en œuvre du projet et la réalisation des objectifs. Les conclusions de ces rapports seront intégrées aux conditions de financement du projet.

Indicateurs d'impact

Comme évoqué précédemment, une partie des indicateurs d'impacts sera définie durant la première phase du projet avec l'appui d'un organisme expert. Les dimensions d'impact qui seront ciblées concernent les aspects environnementaux, sociaux, climatiques et économiques. À ce stade, on peut retenir quelques indicateurs de référence :

	Valeur indicateur	Unité de mesure
Indicateurs agrégables	Nombre d'ha aménagés	ha
	Nombre de ménages touchés	nombre
	Nombre de femmes touchées	nombre

4.4 - Enseignements tirés des activités principales de l'AFD et des autres acteurs de l'aide française dans le secteur

Le projet se base sur l'expérience acquise par *Livelihoods* dans les différentes géographies où le fonds intervient (Inde, Guatemala, Sénégal, Indonésie, Kenya).

Au Sénégal, où l'AFD a suivi le projet, plus de 10 000 ha de mangrove ont été restaurés par les populations locales avec l'appui d'une ONG locale (Oceanium). Une méthodologie de comptabilisation des crédits carbone a été validée par l'*United Nations Framework Convention on Climate Change* (UNFCCC), permettant d'enregistrer environ 2,5 tCO₂/ha/an.

Par ailleurs, un appui du FFEM à *Livelihoods* (1,2 M€) permet de développer un système de suivi des impacts environnementaux et sociaux des projets soutenus par *Livelihoods*, de renforcer l'expertise technique de l'ONG en charge de la mise en œuvre des activités de terrain et le développement des actions visant à assurer la pérennité des projets.

L'AFD dispose d'une expertise récente en matière d'agroforesterie acquise à travers les projets cofinancés par l'AFD et le FFEM (PADL2 et PDLO). Ces 2 projets ont fait l'objet d'un travail de capitalisation important et d'une étude bilan externe menée par l'Institut de recherches et d'application des méthodes de développement (Iram) en 2009.

De ce travail, il ressort que ces projets ont permis de responsabiliser les acteurs locaux, au niveau des communes notamment, et de renforcer leurs capacités de planification et de gestion des investissements, accompagnant et facilitant ainsi le processus de mise en œuvre de la décentralisation.

Avec ce nouveau projet, l'AFD étendrait donc au Centre-Nord du Burkina Faso les expériences en matière de gestion des ressources naturelles, et approfondirait, dans une dynamique de développement économique des territoires ruraux, son soutien au secteur rural. À l'échelle des engagements internationaux français, le projet s'inscrit en cohérence avec les stratégies de réduction des émissions de gaz à effets de serre. Cette contribution sera d'autant plus significative que le projet s'inscrit dans un double objectif de réduction des émissions (foyers améliorés) et de séquestration (agroforesterie). À ce titre, le projet pourra être comptabilisé comme une contribution au mécanisme *Reducing Emissions from Deforestation and Forest Degradation* (REDD+). En outre, le projet prendra en considération les effets escomptés du changement climatique dans la construction de système de production résilients. Sur le plan national, le projet est cohérent avec le document cadre de partenariat en cours de validation (DCP 2013-2015) entre la France et le Burkina Faso, pour lequel l'agriculture et la sécurité alimentaire constituent l'un des 5 axes prioritaires du partenariat.

Sur le plan stratégique, le projet offre une déclinaison nationale du cadre d'intervention stratégique « Sécurité alimentaire en Afrique Subsaharienne » de l'AFD, en particulier de son objectif « Développement économique et social des territoires ruraux et de conservation de leur capital naturel ».

À l'échelle sous-régionale, il participe à la traduction opérationnelle du troisième pilier de l'alliance globale pour la résilience au Sahel et en Afrique de l'Ouest (AGIR/Pilier 3 : améliorer durablement la productivité agricole et alimentaire, les revenus des plus vulnérables et leur accès aux aliments).

À travers des actions mises en œuvre dans le cadre du projet et en particulier le volet « Foyers améliorés », le projet est porteur d'un appui fort à la promotion des femmes de la région. À ce titre, le projet contribuera à la stratégie genre soutenue par l'AFD.

À travers *Livelihoods*, le secteur privé et les ONG sont fortement impliqués dans le financement, la mise en œuvre et le suivi du projet. Ce dispositif original contribue au rapprochement des acteurs publics du développement, du secteur privé et des ONG.

L'intervention du secteur privé dans le projet est justifiée par la génération attendue de crédit carbone. À ce titre, les modalités de financement du projet préfigurent un schéma original qui pourrait être reproduit à grande échelle et porteur d'une dynamique innovante de financement du développement.

Le projet est également conforme au troisième axe du cadre d'intervention stratégique (CIS) Énergie, à savoir la réduction de la fracture énergétique et développer l'accès en zones rurales et suburbaines. La diffusion de pratiques efficaces dans la consommation de biomasse domestique y est explicitement ciblée.

V - FINANCEMENT DU PROJET

Montant financement prévu AFD projet : 1,5 M€.

Montant global projet : 3,2 M€.

Coût du projet	Montant en M€	%
AFD	1,5	47
Fonds <i>Livelihoods</i>	1,7	53
Total	3,2	